➔ LES REVENUS

En 2019, l'Oise pointe au 21ème rang des départements français les plus favorisés où la moitié des ménages dispose d'un revenu annuel supérieur à 22 250 euros,

contrastant avec les autres départements des Hauts-de-France respectivement 76ème pour la Somme, 84ème pour le Nord, 89ème pour l'Aisne et 93ème le Pas-de-Calais (19 560 euros).
L'Oise est proche de ses voisins franciliens, par exemple le Val d'Oise qui enregistre un revenu annuel médian de 22 220 euros.

Le grand nombre d'actifs travaillant en Île-de-France où les salaires sont plus élevés et le niveau de vie le plus important de France, exerce une pression à la hausse sur les salaires versés dans le département.
Le niveau de vie fluctue aussi en fonction du lieu d'habitation des ménages. Les revenus les plus élevés se localisent donc logiquement dans les communes du sud de l'Oise, mais aussi dans celles périurbaines, en première couronne, autour des villes centres que sont Beauvais et Compiègne. Elles sont devenues des lieux de résidence privilégiés bénéficiant notamment de la croissance démographique grâce à l'installation de ménages actifs plutôt jeunes au détriment des pôles urbains où résident par exemple plus de jeunes en début de carrière, de familles monoparentales, de chômeurs ou de personnes seules.

Dans l'Oise, les revenus disponibles sont constitués principalement en moyenne par 69,6 % de revenus salariaux, 26,5 % de retraites, 2,9 % d'indemnités de chômage, ainsi que par 2,5 % de prestations familiales et 2,4 % de minima sociaux.
On compte dans le département 390 200 personnes actives et 35 100 retraités.

12,9 % des Isariens ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce pourcentage, qui a augmenté de deux points en une dizaine d'années, reste très en retrait des valeurs régionales et nationales.
28,1 % des familles monoparentales sont en situation précaire. Elles ont, dans 80 % des cas, comme chef de famille une femme en situation d'emploi précaire (temps partiel, CDD, …).
Un Isarien de moins de 30 ans sur 5 peut être qualifié "pauvre", ce qui n'est le cas que d'un habitant de l'Oise sur 15 de plus de 60 ans. Ce phénomène chez les jeunes s'explique en partie par la précarité de leurs emplois (CDD, emplois aidés), moins rémunérateurs et un taux de chômage plus élevé que pour les autres tranches d'âge.
Un exemple de disparité régionale : le taux de pauvreté des jeunes Isariens est de 10 points inférieur à celui des jeunes habitants du Pas-de-Calais.

Les définitions de l'INSEE

La médiane du revenu fiscal ou **revenu médian** partage les salariés en deux groupes tels que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins que cette valeur et l'autre moitié gagne plus.
Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.

Le **revenu fiscal** est la somme des revenus déclarés à l'administration fiscale au titre de l'impôt sur le revenu avant tout abattement.

Un individu est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**, 1 126 euros par mois en 2019, soit 60 % du niveau de vie médian national.

Dans l'Oise en 2019

Salaire net horaire moyen : 16,10 euros

330 324 foyers fiscaux dont 61,1 % imposables

Revenu médian annuel disponible : 22 250 euros

Un isarien sur 8 vit sous le seuil de pauvreté

	2019	2016	2014
Oise	**12,9%**	**13,1%**	**13,0%**
Somme	15,9%	17,1%	17,0%
Val d'Oise	17,0%	16,8%	16,6%
Hauts-de-France	17,6%	18,3%	18,3%
Île-de-France	15,5%	15,7%	15,6%
France métropolitaine	14,5%	14,7%	14,7%
Seuil de pauvreté (euros/mois)	**1 126**	**1 026**	**1 010**

Taux de pauvreté 2019 dans chaque tranche d'âge

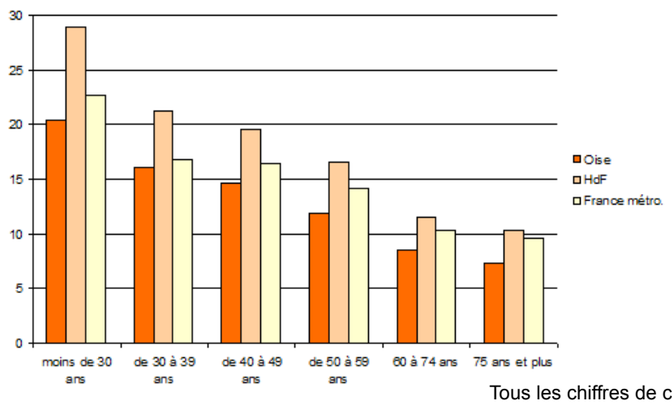

Le revenu disponible

Le **revenu disponible** par unité de consommation (UC) d'un ménage, également appelé "**niveau de vie**", correspond au revenu qui peut être utilisé pour consommer ou épargner.

L'**unité de consommation (UC)** permet de comparer le niveau de vie des ménages en utilisant une mesure du revenu corrigé. L'échelle actuellement la plus utilisée retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** est l'ensemble des revenus d'activité (salaires, traitements, indemnités chômage, revenus des activités non salariées), des pensions, retraites ou rentes, des revenus du patrimoine ou autres revenus financiers et des prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, sont déduits les impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : Contribution Sociale Généralisée (CSG), Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

… annuel médian en 2019

	Revenu disponible médian	Part des activités	Part des pensions, retraites, ...	Part des revenus du patrimoine	Part des prestations sociales	Part des impôts
Oise	**22 250**	**76,8%**	**26,5%**	**7,4%**	**6,1%**	**-16,8%**
Somme	20 540	69,5%	30,3%	8,5%	7,2%	-15,5%
Val d'Oise	22 220	83,6%	21,8%	6,7%	6,3%	-18,4%
Hauts-de-France	20 360	72,0%	27,8%	7,7%	8,0%	-15,5%
Île-de-France	24 060	85,8%	20,8%	11,7%	4,6%	-22,9%
France métropolitaine	21 930	73,5%	28,3%	10,1%	5,8%	-17,7%

… annuel médian dans l'Oise

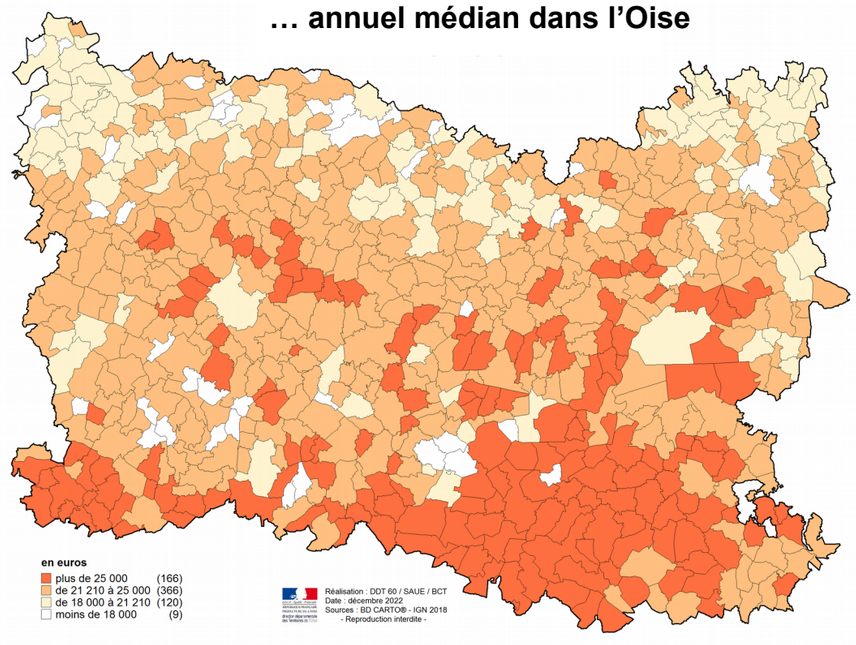

Tous les chiffres de cette planche sont de source INSEE